



## Procès-Verbal du 33<sup>ème</sup> Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 11 Avril 2023

### Ordre du jour :

1. *Marché Public* : Consultation Marché public Restructuration commerce suite extension – Choix du Maitre d'œuvre
2. *Infrastructure communale* : Déplacement du bâtiment anciennement CALO
3. *Equipement communal* : Déplacement du monument aux morts
4. *Voirie* – Aménagement extérieur accès espace Salle multifonctions, Salle Polyvalente, Plateau Multisports et Atelier Technique
5. *Voirie* : PATA (Point A Temps Automatique) Année 2023

### Questions diverses :

- Domaine et Patrimoine : Parcelle ZC 13 située aux Tertres – Vente par le service des Domaines
- Calendrier

\*\*\*\*\*

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 7 avril 2023.

Ouverture de ce 33<sup>ème</sup> Conseil municipal en date du 11 Avril 2023 à 19h00 par Monsieur Hugues RAFFEGEAU, le Maire de la commune de Les Brulais où 3 spectateurs assistent à la séance.

### Membres du conseil municipal présents :

M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia, Mme PHILIPPE Sylvie, M ROLLAND Yannick et M ROUXEL Serge.

### Membre absent ayant donné procuration :

Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle à M LACORNE Alain

### Secrétaire de séance :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Laetitia MITERNIQUE HERMANT comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

*Arrivées de Claudie GROUX, Jean-Charles ALLAIN et Georges MARGUERITE à 19h05.*

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 ne vous a pas été transmis car il n'est pas encore fait. Il sera soumis à l'approbation du conseil municipal à la prochaine séance en même temps que celui de ce soir.

## 1. **Marché Public : Consultation Marché public Restructuration commerce suite extension – Choix du Maitre d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/040 en date du 5 juillet 2022, le conseil municipal s'est prononcé unanimement pour lancer la consultation afin de recruter un maitre d'œuvre dans le cadre de l'opération de restructuration du commerce suite extension. En effet, l'acquisition des parcelles AB 328 (en cours) et AB 329 (finalisée) permet de réaménager le commerce actuel et développer l'activité restauration. Il se posera également la question de l'étage et l'éventuelle possibilité de faire un logement pour la gérante.

Le marché public a été déposé sur Mégalis le 7 mars dernier et la date limite de remise des offres était le vendredi 7 avril dernier. La commission d'appel d'offres s'est réunie dans la foulée pour ouvrir les candidatures. Si 9 entreprises ont retiré le dossier, une seule d'entre elle a répondu au marché, la société Partition Architecture située aux Fougerêts.

Le marché public de travaux était estimé à 250 000,00 HT correspondant à l'étude de faisabilité faite par BRA en février 2022 qui ne prenait pas en compte l'acquisition de la parcelle AB 328. Il est aujourd'hui fort probable que cette estimation soit à réévaluer.

La Société Partition Architecture a formulé une offre à **32 300,00 € HT soit 38 760,00 € TTC**. Cela fait un pourcentage de rémunération à 12,92% pour les missions de base. Renseignements pris auprès de VHBC, la fourchette va généralement de 12% à 18% de l'estimation du marché.

Pour son offre, la société Partition Architecture informe que son taux honoraire est lié au montant de travaux prévisionnels puis définitifs. Ils seront donc à indexer sur le montant des travaux actés à l'issue de la phase APD comme le stipule l'article 11.2 du CCP.

Ce cabinet d'architecture a notamment pour référence la rénovation de la mairie des Fougerêts, celle de Tréal, la construction d'un tiers-lieu intergénérationnel sur la commune de Saulnières,

### **Missions de base**

<b><u>Eléments de mission</u></b>	<b><u>Montant HT en €</u></b>	<b><u>Montant TTC en €</u></b>	<b><u>Part de la mission en %</u></b>
Diagnostic (DIAG) / Esquisse (ESQ)	3 600,00	4 320,00	11,15
Avant-Projet Sommaire (APS)	2 650,00	3 180,00	8,20
Avant-Projet Définitif (APD)	3 350,00	4 020,00	10,37
Etudes de Projet (PRO)	2 850,00	3 420,00	8,82
Assistance au maître de l'ouvrage à la passation des contrats de travaux (ACT)	1 050,00	1 260,00	3,25
Conformité et Visa des études d'exécution (VISA)	400,00	480,00	1,24
Etudes d'Exécution (EXE)	400,00	480,00	1,24
Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	17 200,00	20 640,00	53,25
Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garanti de parfait achèvement (AOR)	800,00	960,00	2,48
<b>TOTAUX</b>	<b>32 300,00</b>	<b>38 760,00</b>	<b>100</b>

### **Missions complémentaires éventuelles**

<b><u>Eléments de mission</u></b>	<b><u>Montant HT en €</u></b>	<b><u>Montant TTC en €</u></b>	<b><u>Code</u></b>
Ordonnancement, Pilotage et Coordination des travaux (OPC)	3 600,00	4 320,00	MCE 1
Coordination sécurité incendie (CSSI)	2 650,00	3 180,00	MCE 2

## Total des missions

Missions	Montant HT	Montant TTC
Missions de bases	32 300,00€ HT	38 760,00€ TTC
Missions complémentaires	4 800,00€ HT	6 960,00€ TTC
Total des missions	37 100,00€ HT	45 720,00€ TTC

De plus, ce cabinet a répondu au marché en faisant une note méthodologique sur le projet demandé, note qui est présentée par Monsieur le Maire aux membres du conseil municipal.

Il revient aux conseillers municipaux présents de se prononcer en faveur ou non de l'offre de la société Partition Architecture comme maître d'œuvre dans le projet de restructuration du commerce suite agrandissement. Le montant des honoraires de la société Partition Architecture est de 12,92% du montant des travaux prévus à la phase APD.

Monsieur Jacky LORANT demande quelles sont les subventions possibles sur ce projet et pour quels montants. Il lui ait répondu qu'il y a des dispositifs auprès de l'Etat avec la DETR (Dotation des Equipement Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local), et auprès du département avec le Contrat de Solidarité Territorial et l'appel à dossier Dynamisation des Centres-Bourgs. Il est également possible de solliciter le dispositif Fonds Verts auprès de l'Etat, vu que le projet va réduire les dépenses énergétiques. Enfin, l'Etat a lancé un programme de reconquête du commerce rural mais à voir si la commune peut être éligible. Concernant les montants, il est encore trop tôt pour dire et c'est au moment de la validation de l'APD (Avant-Projet Définitif) que ce sera plus clair.

Par ailleurs, un débat s'engage sur la réactualisation du loyer du commerce et tout le monde est d'accord qu'il faudra l'augmenter sans pénaliser les finances de la gérante.

Monsieur le Maire propose de voter uniquement sur les missions de base et de revenir vers le conseil municipal pour les missions complémentaires au moment de l'Avant-Projet Définitif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés (13 Voix Pour et 1 Abstention (M. Jacky LORANT car il n'y a qu'une seule proposition)), retient l'offre de la société PARTITION CONSTRUCTION, basée aux Fougerêts, pour un montant de 32 300,00€ HT, comme maître d'œuvre du projet de restructuration du commerce suite extension avec rénovation, pour les missions de bases.**

**Il est précisé que le montant indexé au montant de travaux prévisionnels puis définitifs, conformément au CCP qui stipule que le montant des travaux sera acté à l'issue de la phase APD, ce qui veut dire que le montant de la maîtrise d'œuvre sera de 12,92% du montant des travaux actés à l'issue de la phase APD.**

## **2. Infrastructure communale : Déplacement du bâtiment anciennement CALO**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'aménagement de Place Saint-Etienne avec déplacement du monument aux morts suite à l'échange entre la commune de Les Brulais et le GAEC le Prieuré de deux parcelles :

Monsieur le Maire remémore aux membres de l'assemblée délibérante que ce point fait suite à l'échange de terrains par acte notarié du 26 Mai 2021 devant Maître BOUTHEMY, notaire à Val d'Anast, entre la commune et le GAEC le Prieuré concernant des parcelles situées Place Saint-Etienne d'une valeur identique :

- Parcelle AB 323 d'une superficie de 333 m<sup>2</sup> pour le GAEC le Prieuré
- Parcelle AB 325 d'une superficie de 257 m<sup>2</sup> pour la commune de Les Brulais

De plus, le GAEC le Prieuré bénéficie d'une servitude de passage sur la parcelle AB 322 au motif de l'activité économique et du bon déroulement de la sécurité en cas d'incendie.

Cet échange va permettre d'agrandir et d'aménager la Place Saint-Etienne en déplaçant notamment le monument aux morts à un endroit permettant de le mettre plus en valeur.

Avec ce projet, le hangar anciennement CALO (situé parcelle AB 322 sur le plan ci-dessous) n'a plus réellement vocation sur la Place Saint-Etienne, d'autant que le projet d'aménagement du commerce nécessitera des places de parking supplémentaires. De plus, ce bâtiment stockait du matériel pour les associations mais malheureusement leur nombre s'est restreint ces dernières années.

Le contrat d'objectifs réalisé en 2006 prévoyait déjà sa suppression afin de gagner de l'espace pour agrandir la place.

Ce sujet a été vu en commission bâtiments-travaux vendredi 7 avril dernier. La commission propose de le déplacer derrière le mur du terrain de tennis dans l'espace entre la salle associative et citoyenne et le terrain de tennis. Cela permettrait de disposer sur cet espace d'un local abrité permettant de faire des vins d'honneur par exemple.



Il convient aux élus de prendre position sur un déplacement de ce bâtiment communal qui serait remonter en préau pour accueillir des vins d'honneur ou jeux divers. Il conviendra de prévoir l'arrivée de l'électricité et de l'eau, et évacuation des eaux pluviales.

Monsieur Serge ROUXEL rappelle que lors de la dernière mandature, ce bâtiment était prévu pour accueillir la maison des associations et pour lui, cela présente l'avantage d'être proche du commerce. Par conséquent, il se prononce contre cette proposition, considérant que le local associatif doit rester près du commerce.

De plus, il évoque que sur le parking public actuel se garent des personnes habitants dans des logements privés à proximité. C'est un parking public et chacun a le droit de se garer dessus, chaque logement n'ayant pas forcément une place de parking.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (12 Voix Pour, 1 Voix Contre (M. Serge ROUXEL) et 1 Abstention (M. Jacky LORANT), décide du déplacement de bâtiment communal anciennement CALO derrière le mur du terrain de tennis au niveau de l'espace entre la salle associative et citoyenne et le terrain de tennis et de le remonter sous la forme d'un préau.**

### 3. Equipement communal : Déplacement du monument aux morts

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de sa séance du 5 juillet 2022, le conseil municipal avait voté pour un aménagement d'un parking Place Saint-Etienne avec déplacement du monument aux morts à travers la délibération n°2022/037.

Impulsé sous la mandature précédente, cet échange de terrains s'est fait dans le but d'aménager la Place Saint-Etienne et notamment de créer un parking d'une surface d'environ 300m<sup>2</sup> sur la parcelle AB 325, la situation actuelle en terme de stationnement étant insuffisante autour de l'église.

L'extension du parking sur la parcelle AB 325 amène à réfléchir sur un éventuel déplacement du monument aux morts, actuellement sur la parcelle AB 126, et qui serait en l'état futur en plein milieu de la Place Saint-Etienne. Ce sujet avait été évoqué dans une réunion précédente et les conseillers municipaux étaient invités à réfléchir.

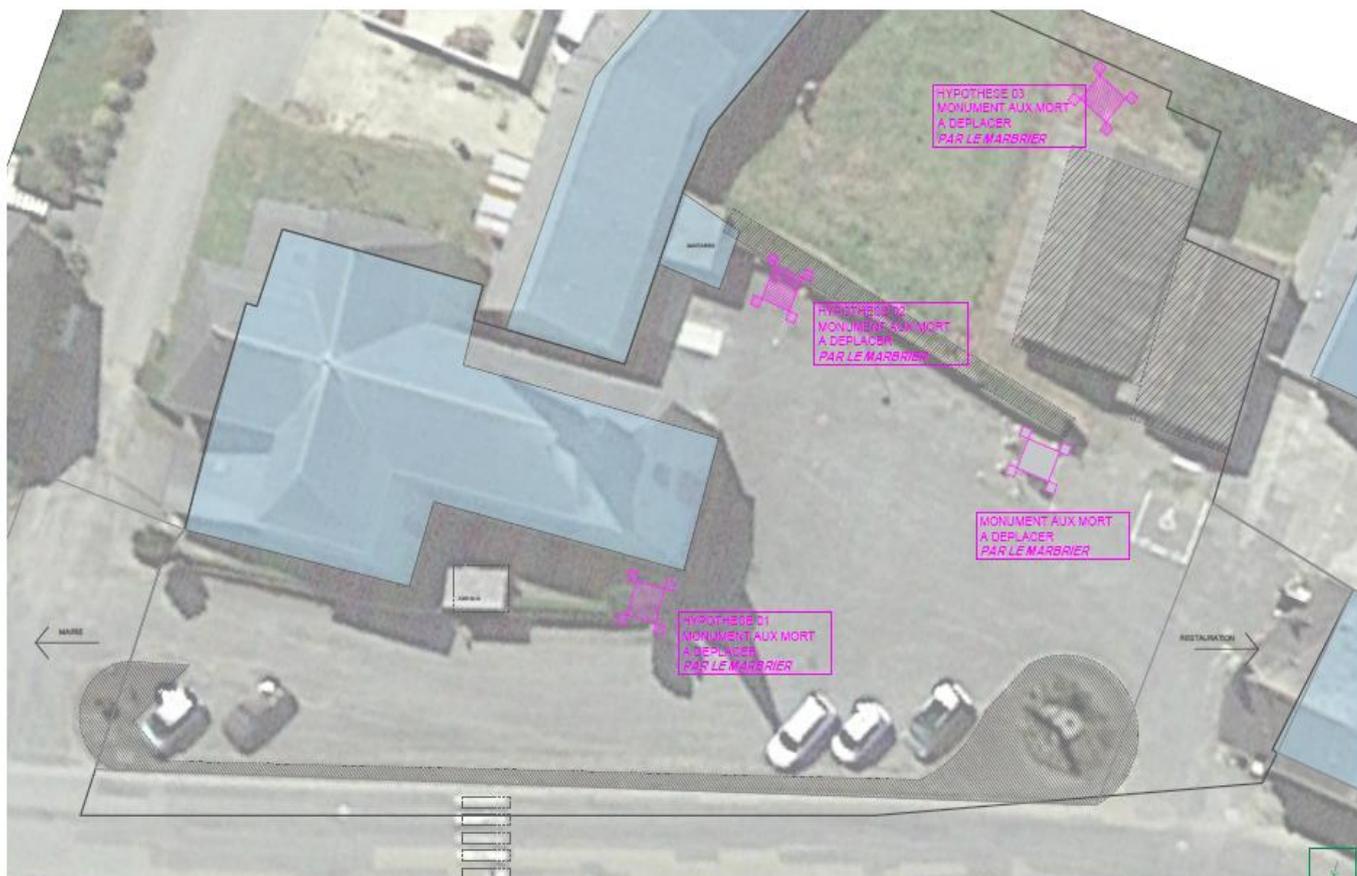
Lors de la séance du 5 juillet 2022, le choix de l'emplacement n'avait pas été déterminé mais une réflexion était engagée sur le nord de la parcelle AB 325.

Par la suite, des contacts ont été formulés avec plusieurs organismes pour trouver l'emplacement idéal du monument aux morts.

Des documents du contrat d'objectifs datant de 2006 ont été ressorti. L'entreprise BREJOIN a fait également une étude 3D et le paysagiste conseil du département d'Ille-et-Vilaine a également fait une fiche conseil. Tous ces documents sont projetés et présentés à l'assemblée délibérante.

Par la suite, le Jardin des 4 saisons a été contacté pour faire une étude paysagère pour un montant de 600,00€ TTC avec différentes hypothèses d'implantation possible autour de l'église mais aussi sur le site de la mairie.

#### 3 hypothèses d'implantation du monument aux morts près de l'église



<b>PLAN</b> FP HYPOTHESES	MARE LES BRULAIS LE BOURG 95300 LES BRULAIS	ECHELLE 1/200
		EDITE LE 27.03.2023
		REALISE PAR ANAIS
<small>104 02 97 22 81 80 Adresse 14 Avenue René Cassin 95 300 LES BRULAIS 04 33 27 01 44 www.gerdis-4-saisons.com</small>	<small>PHOTO NON CONTRACTUELLE ET APPROXIMATION INTERDITE Toute reproduction sans autorisation est formellement interdite à l'exception du projet autorisé de la loi du 11 mars 1957 modifiée le 30.07.1985. ART. 173 - Sanction de contrefaçon de propriété intellectuelle (Art. 1er, 2ème alinéa)</small>	

## 2 hypothèses d'implantation du monument aux morts près de la mairie



Dans ses études, le Jardin des 4 Saisons proposent 3 hypothèses d'implantation du monument aux morts près de l'église, à gauche de l'entrée de l'entrée (H1), une devant les toilettes publiques (H2) et une sur la parcelle AB 325 (H3) une fois le bâtiment anciennement CALO déplacé.

Cette société a également exposé 2 hypothèses d'implantation du monument aux morts près de la mairie, une face à l'entrée du parking de la mairie / salle polyvalente près des sapins (H4), et une au nord près des vitrines d'affichage (H5).

Les membres des commissions bâtiments-travaux et voirie se sont réunis le vendredi 7 avril dernier et les hypothèses 3 et 4 ont retenu le plus de suffrages.

Il revient aux membres de l'assemblée délibérante de donner un avis sur ce sujet. Chaque conseiller municipal donne son avis entre le déplacement du monument aux morts sur les hypothèses 3 ou 4. Un débat s'installe où certains pensent que c'est plus facile d'aménager l'espace pour l'hypothèse 4 que celle n°3 alors que d'autres pensent qu'un monument aux morts doit être près d'une église ou d'un cimetière.

Monsieur Alain LACORNE explique qu'il faut un consensus sur ce sujet car on ne déplace pas un monument aux morts commune un hangar/

La prochaine cérémonie cantonale sur la commune sera celle du 11 novembre 2024 et il faudrait que les travaux soient réalisés pour cette date.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (9 voix (Chrystèle BRUNARD, Jean-Charles ALLAIN, Amaury FEVRIER, Laetitia MITERNIQUE HERMANT, Sylvie PHILIPPE, Jacky LORANT, Serge ROUXEL, Georges MARGUERITTE et Claudie GROUX) pour l'hypothèse 3, 4 voix (M. Hugues RAFFEGEAU, M. Alain LACORNE, M. Olivier LECLERC et M. Yannick ROLLAND) pour l'hypothèse 4 et 1 Abstention (M. Alain LACORNE souhaitant s'abstenir pour la procuration qu'il a reçu de Mme Marie-Emmanuelle FLAGEUL), retient l'hypothèse de déplacement du monument aux morts dans le périmètre de l'église sur la parcelle AB 325.

#### **4. Voirie : Aménagement extérieur accès espace Salle multifonctions, Salle Polyvalente, Plateau Multisports et Atelier Technique**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors du marché public de travaux au sujet de la salle multifonctions, il n'avait pas été prévu de lot dédié à l'aménagement extérieur de cet espace, le projet étant lancé avant l'acquisition de la parcelle AB 112 à Madame Raymonde PASCO.

Par conséquent, la société le Jardin des 4 saisons a été contactée pour faire une étude sur les aménagements de cet espace situé entre la salle multifonctions, la salle polyvalente, le plateau multisports et l'atelier technique. C'est donc devenu un projet à part entière, indépendant de la salle multifonctions mais dont les crédits ont tout de même été budgétisés dans le même opération au moment du vote du budget primitif de l'année 2023.

Le Jardin des 4 Saisons a fait une étude d'aménagement à titre gratuit suite à une première rencontre le mardi 21 mars dernier.

Une seule société a été contactée mais avec plusieurs variantes. La réglementation a été respectée puisqu'un décret du 28 décembre 2022 apporte différentes modifications relatives aux marchés publics au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il prolonge notamment jusqu'au 31 décembre 2024 la procédure de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux allant jusqu'à 100 000 €. Toutefois, une lettre de commande sera rédigée et adressée à la société le Jardin des 4 saisons (et signée par la société si elle est retenue) afin de respecter les principales règles de marchés publics (délais, pénalités, CCAG, ...)

Les membres des commissions bâtiments travaux et voirie se sont réunis vendredi 7 avril dernier pour échanger sur le projet d'aménagement.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il est possible de solliciter un deuxième devis sur ce sujet et voter à une prochaine séance. Mais cela signifie que les travaux auront lieu après l'été et le prix pourrait changer. Par ailleurs, il est difficile de trouver des entreprises qui peuvent mener ce projet. Monsieur Serge ROUXEL complète en disant qu'il n'y a que le Jardin des 4 Saisons à Huer et le Paysagiste à Molac qui font ce type de travaux dans le secteur.

Le revêtement de l'allée de la salle polyvalente vers la salle associative et citoyenne sera en béton balayé, ce sera une liaison douce pour les personnes à mobilité réduite et la largeur sera de 2 mètres pour faciliter l'accès en fauteuil roulant et aux poussettes.

Il n'est pas prévu à l'offre la végétalisation (Bâchage/Plantation/Paillage) que l'agent technique fera, la finition du terrain de pétanque (Sable/Bordure) et la pose de bordure poutre paysagère (parking au gazon).



 <p>Tel 02 97 22 81 80 Adresse : 14 avenue René Cassin 56 200 GUER Mail : jardins.4.saisons@wanadoo.fr Web : www.jardins-4-saisons.com</p>	<h1 style="text-align: center;">PLAN</h1> <p style="text-align: center;">V10</p> <p style="font-size: small; text-align: center;">PHOTO NON CONTRACTUELLE ET REPRODUCTION INTERDITE Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Société Jardins des 4 Saisons est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Société Jardins des 4 Saisons est formellement interdite.</p>	<p>Mairie LES BRULAIS</p>	<p>Echelle 1/</p>
			<p>EDITE LE 25.04.2023</p>
			<p>REALISE PAR ANAIS</p>

La première proposition comprend un chemin faisant une boucle pour le véhicule de secours, enrobé jusqu'au bâtiment à déplacer pour un montant de 60 497,63€ HT.

La seconde proposition ne comprend pas cette boucle. Elle revient à 57 080,49€ HT.

Dans les deux cas, un passage permettra de relier les deux parkings.

Concernant les subventions possibles pour ce projet, il sera possible d'avoir les fonds de concours aux petites communes de VHBC et également une subvention au titre du contrat départementale de solidarité territoriale vu que le projet est devenu plus important et celui-ci répond à plusieurs thématiques (jeunesse, associative, accessibilité, ...). Il conviendra toutefois d'adresser un courrier au département pour annoncer le démarrage anticipé des travaux.

Concernant le délai des travaux, le Jardin des 4 saisons annonce une disponibilité semaine 18.

Il convient aux membres du conseil municipal de retenir la variante de son choix et de voter ou non la proposition financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, retient l'offre de la société Jardin des 4 Saisons, basée à Guer, pour un montant de 60 497,63€ HT, pour l'aménagement extérieur de l'espace entre la salle multifonctions, la salle polyvalente, le plateau multisports et l'atelier technique. La prestation comprend terrassement, enrobé, extension parking, chainage, bordure P1, béton balayé pour l'allée de la salle des fêtes, une zone stabilisée et du gazon.**

## 5. Voirie : PATA (Point A Temps Automatique) Année 2023

Monsieur Yannick ROLLAND, adjoint en charge de la voirie, informe le conseil municipal qu'il convient de retenir l'entreprise qui fera le PATA pour l'année 2023.

Le point à temps automatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface :

- Nids de poules
- Arrachements
- Flaches
- Faiençages

Depuis plusieurs années, la commune s'associe avec celle de Saint-Séglin pour la réalisation de cette opération. L'agent technique de la commune va à Saint-Séglin quand le PATA se fait chez eux et vice-versa.

Deux entreprises ont été contactées et elles ont toutes les deux formulées une offre pour une quantité de **8 Tonnes** comme les années précédentes.

La société **Eurovia** propose la réalisation de PATA comprenant la fourniture d'émulsion, le gravillon lavé 4/6 et la mise à disposition d'un cylindre mixte sans chauffeur, avec un prix à la tonne à 895,00€ HT.

La société **Colas** propose la réalisation de travaux de point à temps comprenant la mise à disposition de PATA avec chauffeur et cylindre avec chauffeur, la fourniture et mise en œuvre d'émulsion à 69% et gravillons 4/6 lavés, avec un prix à la tonne à 995,00€ HT.

### POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

#### Evolution du prix à la Tonne du PATA auprès des entreprises contactées pendant la période 2014-2023

*Pour la commune, 8 Tonnes ont été demandées chaque année depuis 2017*

Définition de PATA : Enrobés à Froid. Le point à temps automatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : Nids de poules.

Année	Parc Départemental d'Ille-et-Vilaine	COLAS	BROCELIANDE TP - PEROTIN	SAABE	EUROVIA
2014	812,16€ HT				
2015	806,00€ HT				
2016	706,00€ HT				
2017*	706,00€ HT	670,30€ HT	635,00 HT (mutualisé)	639,00€ HT ou 619,00€ si groupé	585,00 HT (mutualisé)
2018		730,00€ HT	675,00€ HT	689,00€ HT	601,00€ HT
2019			880,00€ HT		757,00€ HT
2020		645,00€ HT	710,00€ HT		700,00€ HT
2021		785,00€ HT			690,00€ HT
2022		1 090,00€ HT			988,00€ HT
2023		995,00€ HT			895,00€ HT

2017\* : début de la mise en concurrence car le parc départemental va arrêter. Demande similaire entre les communes de Les Brulais, Comblessac, Saint-Séglin, La Chapelle Bouëxic et Loutehel afin d'avoir un prix à la tonne le plus bas possible.

Il convient au conseil municipal de choisir l'offre qu'il juge la meilleure pour la réalisation de travaux de point à temps automatique.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 7 160,00€ HT, soit 8 592,00€ TTC.**

\*\*\*\*\*

## Questions diverses :

- **Domaine et Patrimoine : Parcelle ZC 13 située aux Tertres – Vente par le service des Domaines**  
*Point présenté par Monsieur le Maire*

Ce sujet fait suite à plusieurs échanges de mails avec Monsieur Jean-Paul DAVANCAZE, contrôleur principal des finances publiques de Bretagne, et qui a été désigné pour gérer en charge de la succession vacante de Madame Marie BOCLAUD veuve EALET

La parcelle ZC 13 est en cours de vente au profit de L'EARL Les Camelias. La saisine de Me SABOT, notaire, a été envoyée, par ses soins, le 24 mars 2023. Nous avons reçu un certificat d'urbanisme d'information sur ce sujet vendredi 7 avril dernier.

Concernant la parcelle ZB 7 située à Lirvouie, un courrier de proposition a été envoyée à NOEL David, Mickaël, Elodie, propriétaires voisins, mais aucune réponse, à ce jour.

- **Calendrier**

- Vendredi 14 Avril 2023 à 14h30 : Rencontre avec Monsieur Victor HELAINE, Conseiller en Energie Partagé au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Vallons de Vilaine, au sujet de l'isolation des logements communaux
- Vendredi 14 Avril 2023 : Délibéré rendu par la Cour d'appel de Rennes dans le litige qui oppose la commune de Les Brulais et Madame Cynthia ZAMORA.
- Samedi 15 Avril à partir de 19h00 : Soirée Karaoké au commerce Ô Café des Îles
- Mardi 25 Avril 2023 à 14h30 : Rencontre avec Madame Marie HONORE de VHBC au sujet de la CTG
- Jeudi 27 Avril 2023 : Formation des deux agents administratifs au WEBSIG à la maison Intercommunale à Guichen
- Jeudi 4 Mai matin : Permanence des agents de la DGFIP au sein de l'agence France Services de Val d'Anast pour la campagne déclarative 2023
- Samedi 6 Mai 2023 à 10h00 : Trail de Saint-Cyr – Relais de 50 km par équipe au profit des blessés de l'armée
- Mardi 23 Mai 2023 à 14h30 : Tirage au sorts des jurés pour l'année 2024 à l'espace culturel du Rotz de val d'Anast
- Mercredi 14 Juin 2023 à 9h30 à Guichen : Assemblé plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Vallons de Haute Bretagne Communauté
- Vendredi 30 Juin 2023 : Date limite de déclaration des obligations déclaratives des propriétaires fonciers sur l'outil « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI), nouvelle fonction du portail impots.gouv.fr

Congé de Jean-Louis MEHAT du 17 au 23 avril 2023, donc fermeture de la mairie lundi 17 et jeudi 20 avril.

La date de la prochaine séance du conseil municipal n'est pas fixée à ce jour, probablement fin mai ou début juin.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Hugues RAFFGEAU lève la séance à 20h20.**

Signature du Secrétaire de Séance,

Signature de Monsieur le Maire

Madame Laetitia MITERNIQUE HERMANT